

À PROJET PROFESSIONNEL



■ ADMISSION

Les 4^e et 3^e dites "de l'Enseignement Agricole" se préparent à la suite :

- ◆ d'une classe de 5^e ou de 4^e de collège.
- ◆ avec dérogation, d'une classe de 5^e ou 4^e de SEGPA.

Cette voie propose, aux élèves en difficulté au sein du système scolaire classique, de mettre en valeur leurs intelligences d'une autre manière. L'élève est amené à s'investir par une pédagogie de projet.

■ ENSEIGNEMENT DISPENSÉ

Il se présente sous forme de modules classés en 3 domaines :

1) Enseignement général

Français, Mathématiques, Histoire-Géographie, Instruction civique, Langue vivante (anglais).

2) Vie sociale et culturelle

Éducation Physique et Sportive, Éducation du consommateur, Éducation à la santé, Éducation socio-culturelle.

3) Technologie de la science et de la découverte de la vie professionnelle

Outils informatiques et de communication, Physique Chimie, Biologie Écologie.

3 modules de découverte professionnelle dont 2 au choix :

- ◆ "Accueil Vente" (pour tous).
- ◆ Choix 1 : "Énergie et Matériaux" (en atelier de mécanique).
- ◆ Choix 2 : "Activités de Loisirs" et "Cadre de vie" (travaux manuels, cuisine, puériculture...).

■ STAGE

2 semaines en 4^e. 4 semaines en 3^e.

Il s'agit de stages d'initiation pour découvrir les milieux professionnels. Capacités à développer : s'informer, organiser, réaliser, communiquer.

■ ORIENTATION

Vers une classe de CAP ou de Bac Pro, en formation initiale ou apprentissage.

Préparation du Diplôme National du Brevet.

■ PARTICULARITÉ

La pédagogie pratiquée est notamment adaptée aux élèves "dys" (dyslexie, dyscalculie...).

ULIS

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE



La continuité en intégration en ULIS de lycée, dans la dynamique et le prolongement de l'ULIS école puis de l'ULIS collège, constitue une offre d'orientation possible pour des jeunes "ayant des besoins éducatifs particuliers d'élèves en situation de handicap" en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

■ QUI SONT LES JEUNES ACCUEILLIS ?

Ces jeunes, sous statut scolaire, sont reconnus en situation de handicap par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH). Ils ont entre 16 et 20 ans et sont essentiellement issus des ULIS de collège.

Ils manifestent des capacités de progrès dans les acquisitions sociales, scolaires et professionnelles mais à 16 ans ils n'ont ni l'autonomie, ni les capacités suffisantes pour se déterminer dans un choix professionnel, pour s'adapter au fonctionnement du CFA ou du lycée professionnel.

■ EN QUOI CONSISTE LA DÉMARCHE DE L'ULIS ?

La réponse proposée se situe entre l'intégration individuelle en lycée professionnel et la prise en charge globale en établissement spécialisé. Elle constitue une offre d'orientation nouvelle, qui ne se veut ni concurrentielle, ni

systématique mais complémentaire de l'existant pour répondre aux attentes, besoins et possibilités de certains jeunes déjà intégrés en milieu scolaire, notamment en ULIS de collège. Le nombre de jeunes accueillis est limité à 10 élèves par classe pour permettre la mise en place de parcours individualisés.

■ QUEL EST NOTRE PROJET POUR CES JEUNES ?

Dans un souci d'approche globale de la personne, notre dispositif vise à :

- ◆ permettre aux jeunes accueillis d'acquérir et de consolider leurs compétences dans les domaines personnels, scolaire, social et professionnel,
- ◆ préparer à l'autonomie personnelle et sociale nécessaire à une bonne insertion socio-professionnelle adulte en milieu de vie et de travail ordinaire,

- ◆ développer l'autonomie dans l'espace et le temps, dans le lycée et à l'extérieur de celui-ci, dans la vie quotidienne, dans le travail personnel, dans les tâches professionnelles. Mais également l'ouverture culturelle et le projet professionnel. De nombreux projets artistiques ou de communication sont menés (théâtre, arts plastiques, réalisation d'un blog, ...).

Nous accordons également une attention particulière à la dimension personnelle (développement de l'esprit critique, de la capacité d'analyse et de l'argumentation, éveil au sens et à la place de l'Homme, préparation à agir en citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs).

Ce dispositif assure une formation globale permettant l'insertion professionnelle dans le cadre d'un emploi en milieu ordinaire, ou en milieu protégé.